

Le compostage à domicile

Il permet de valoriser la fraction fermentescible des ordures ménagères (restes de repas, épluchures, papiers souillés, fleurs coupées), qui représente un tiers du contenu de nos poubelles, et d'avoir à sa disposition un compost de qualité.

Depuis 2002, la Communauté d'Agglomération de Montpellier met gratuitement à votre disposition des composteurs individuels. Installés dans les jardins, ils évitent de se déplacer dans les Points Propreté ou au centre de compostage de Grammont et permettent d'obtenir un fertilisant naturel à partir de vos déchets verts, mélangés aux déchets de cuisine non gras. Plus de 16 500 foyers ont déjà profité de cette opération. Chaque composteur permet de réduire de 250 kg par an et par foyer les déchets traités par l'agglomération.

Il y a plein d'avantages

L'opération est facile à réaliser et procure la satisfaction de fabriquer chez soi un fertilisant de qualité utilisable dans son jardin.

Ce compost fortifie la terre de votre jardin de façon 100 % naturelle et permet de faire des économies sur l'achat d'engrais. Et puis, il limite la production d'ordures ménagères à collecter et à traiter.

Dans mon composteur, j'y mets quoi ?



Les déchets de la cuisine

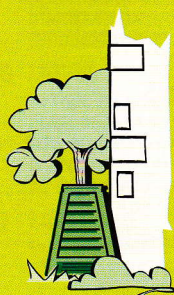
- Les restes de légumes et de fruits
- Les coquilles d'œufs
- Les coques des noisettes, cacahuètes, noix...



Les déchets du jardin

- Les végétaux issus des tailles doivent être broyés. En cassant ainsi les fibres du bois, elles seront plus perméables à l'humidité et aux micro-organismes responsables de la fermentation.
- Les tontes du gazon
- Les aiguilles de conifères qui fournissent un humus acide
- Les feuilles saines
- Les feuilles mortes
- Les fleurs fanées.

Comment réaliser mon compost ?



1 Je place mon composteur à proximité de ma maison. Choisissez un emplacement tempéré et pas trop venté. S'il est trop exposé au soleil, votre compost risque de sécher. Posez-le à même le sol, sur la terre.

2 Je mélange les différentes catégories de déchets.

La plupart des catégories de déchets compostent difficilement seules. Pour bien démarrer le compostage, il faut mélanger des catégories différentes de déchets :

- grossiers (tailles, branchages, feuilles mortes, carton, papier...) avec fins (déchets de cuisine, tontes de gazon...)
- humides avec secs





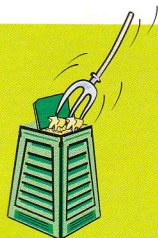
Les déchets de ma maison

- Mouchoirs en papier
- Essuie-tout
- Certains tissus en fibres naturelles
- Fonds de pots de fleurs, de jardinières
- Marc de café et les filtres papier
- Sachets de thé
- Les litières animales (sans les déjections)
- Les cendres, sciures et copeaux de bois



Je ne composte surtout pas :

- Les plantes malades
- La viande
- Le poisson
- Les produits laitiers
- Les excréments d'animaux domestiques carnivores (chien, chat)
- Les mauvaises herbes montées en graines.



3 J'aère et je brasse les déchets.

Les micro-organismes ont besoin d'oxygène. Si l'air ne circule pas, ils sont asphyxiés. Il est indispensable de brasser et de mélanger les déchets organiques pour faciliter leur aération et leur transformation en humus.

4 Je contrôle l'humidité.

Le compost ne doit jamais être sec. Il a besoin en permanence d'une légère humidité. Il faut donc l'arroser modérément en été.



5 Je peux surveiller l'évolution du compost.

Les matières organiques se transforment grâce à l'activité microbienne qui provoque une montée en température à 30°C, voire 60°C au cœur du tas. Le dégagement de chaleur est donc bon signe.

Le centre de compostage de Grammont

Montpellier Agglomération s'est dotée d'une unité de compostage située sur le Domaine de Grammont traitant les déchets verts de taille plus importante.

Grammont reçoit les déchets suivants :

- Les déchets verts (déchets de jardin, de tonte ou d'élagage de moins de 10 cm de diamètre) des particuliers déposés dans les Points Propreté (ou apportés directement sur place), dans la limite de 1 m³ par semaine;
- Les déchets verts des entreprises et collectivités;
- Le résultat de la collecte des déchets verts en porte à porte, dans les communes où elle existe.

Ces déchets verts y subissent des opérations de décomposition et de transformation en compost. Ce dernier est employé par les services municipaux pour fertiliser les espaces verts.

Les professionnels et les particuliers peuvent également s'en procurer au tarif défini par le Conseil communautaire.

Ouvert du lundi au vendredi de 7h à 17h et le samedi de 9h à 16h. (Tél.: 04 67 83 84 68).

